

ECOLE LABELISEE LFBTA DE TIR A L'ARC

L'idée du label est de valoriser les clubs qui mettent en œuvre les moyens pour entrainer des archers dans le but de les faire progresser en compétition.

Il s'agit de développer la qualité des prestations proposées, cette labellisation s'appuie sur :

- La structure d'entraînement
- La progression des participants
- La mise en place d'un programme sportif

En tant que responsable de club, donner un avenir sportif à son club devrait être pour le plus grand nombre un objectif à atteindre. Quand un club se démène pour donner le meilleur à ces sportifs il mérite d'être valoriser et reconnu par tous.

L'OBJECTIF

L'ambition du projet est de développer des structures de formation performantes au sein des clubs afin de favoriser le tir à l'arc sportif.

Il s'agit pour un club de créer un cadre sportif propice au tir sportif qui permet de mettre de l'entrain, de l'engouement et de la motivation dans une équipe de club.

LA STRUCTURE DE BASE

Cela nécessite des évolutions d'entraînement (contenus et conditions), de l'encadrement (compétence et présence), des programmes de compétitions, etc.

Pour pouvoir constituer une école de tir le club doit pouvoir disposer :

- d'une équipe d'archers qui veulent suivre des séances d'entraînements dirigés par un cadre technique,
- au moins un cadre technique, au minimum un initiateur breveté ADEPS (cela peut se faire si le club dispose d'un initiateur en formation, renseignez-vous auprès de la direction technique),
- de disposer au minimum 1 x par semaine d'un lieu d'entraînement équipé de ciblisme réservé pour l'entraînement de l'équipe (cela peut se faire en même temps que les séances d'entraînements habituelles du club).
- d'un programme évolutif,

Chaque équipe doit fonctionner avec des **programmes d'octobre à octobre**. C'est aux clubs à proposer un programme en fonction des archers qu'ils ont dans l'équipe.

Pour la première année, la demande peut être introduite plus tard, renseignez-vous auprès de la direction technique.

Pour plus voir les documents « PROGRAMME » « CONTENU DES SEANCES » à remplir et à joindre à la demande.

LES ARCHERS

Pour constituer une équipe, l'école doit pouvoir présenter entre 4 et 8 archers.

Minimum 4 archers

Maximum 8 archers

Une école peut avoir plusieurs équipes, mais chaque équipe doit être encadrée par au moins 1 cadre technique.

Les archers proposés doivent pratiquer leurs sports dans une des deux disciplines ci-dessous.

- 1) Recurve ou compound (FITA en plein air ou en salle).
- 2) Field ou 3D.

Les archers doivent avoir au minimum **terminé leurs cycles d'initiation**, avoir pratiqué au minimum durant une période de six mois et être équipés d'un matériel de base pour pouvoir participer à des compétitions. La période de six mois doit être attestée par la prise de licence à la LFBTA.

Voir le document « INFORMATION DES SPORTIFS » à remplir et à joindre à la demande.

L'ENCADREMENT

Les séances d'entraînement doivent être encadrées par au moins un cadre technique breveté ADEPS, au minimum par un initiateur.

Si vous avez un initiateur en cours de formation, cela peut se faire sous certaines conditions, renseignez-vous.

L'école doit pouvoir fonctionner en accord avec une structure de club officielle LFBTA.

Plusieurs clubs peuvent se regrouper pour faire une école.

Voir le document « INFORMATION ENCADREMENT » à remplir et à joindre à la demande.

SI CELA SEMBLE A VOTRE PORTE, COMMENT FAIRE POUR VOUS FAIRE RECONAITRE ?

Il convient d'abord d'établir un dossier de demande

La LFBTA a préconçu des documents à remplir, il suffit de les remplir et les envoyer par courriel à la direction technique une fois complétés.

Tous les documents peuvent être téléchargés sur le site de la LFBTA, sous la rubrique REGLEMENT & DOCUMENT.

Vous pouvez demander les documents aux délégués de provinces ou à un responsable de la direction technique.

Le dossier contient plusieurs documents à remplir :

- Le document « INFORMATION DU CLUB » (si plusieurs clubs souhaitent se réunir pour organiser une école il faut remplir un document par club).
- La liste des sportifs et les objectifs de ceux-ci « INFORMATION DES SPORTIFS » 4 au minimum, 8 au maximum.

- Le document « INFORMATION ENCADREMENT », si plusieurs cadres souhaitent intervenir dans l'école un document par cadre doit être complété.
- Le « DOCUMENT PROGRAMME ». Il s'agit d'établir un programme annuel avec des horaires adaptés. Réaliser pour chaque pratiquant « élève » un programme individualisé en corrélation avec ces objectifs.
- Le document « CONTENU DES SEANCES ».
Il s'agit de proposer un enseignement qui aborde tous les aspects du tir tant d'un point de vue pratique que technique :
Technique de tir.
Entraînement.
Réglage de matériel.
Réparation et entretien du matériel.
Ce document n'est pas limité aux seules séances reprises dans le document, il convient de le compléter au fur et à mesure de la progression des archers.

A QUI ENVOYER LE DOSSIER ?

Le dossier doit être envoyé par mail chez les deux responsables techniques.

Marc Ronsse : marc.ronsse@lfbta.be

Philippe Estievenart : philippe.etsievenart@lfbta.be

EVALUATION DE LA DEMANDE

Chaque demande sera évaluée par la direction technique.

Le cas échéant la direction technique peut émettre des remarques constructives dont l'école de formation concernée devra absolument en tenir compte.

Dès que le Conseil d'Administration donne son aval, l'école peut prendre place.

L'école autorise les visites des responsables techniques lors des séances d'entraînements.

RAPPORT D'ACTIVITÉ.

Chaque année le responsable de l'école devra établir un rapport et l'envoyer au directeur technique de la LFBTA.

Le rapport doit comprendre :

- La liste de présence, avec le pourcentage de présence par athlète.
- Les objectifs atteints et les archers ayant progressé (tableau de la meilleure performance en compétition) dans les catégories officielles LFBTA.
- La demande de reconduite.

EVALUATION DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les rapports seront examinés par la direction technique qui en fait une première synthèse et l'expose au conseil d'administration.

L'évaluation aura lieu durant le mois d'octobre de chaque année.

Les clubs seront évalués sur base des trois critères ci-dessous, la cote reprenant 3 lettres qui déterminent le label obtenu :

- La première celle de la discipline
- La deuxième de la progression obtenue
- La réalisation du programme.

Evaluation de la qualité (cotation) :

1 ^{ère} lettre La discipline	2 ^{ème} lettre La progression obtenue	3 ^{ème} lettre La réalisation du programme
A = La discipline olympique. Archers pratiquants les rondes Olympique en plein air. 70m / 60m recurve.	A = 90% des objectifs atteints	A = Avoir réalisé 90% du programme
B = Les disciplines tir sur cible (FITA) non Olympique, recurve et compound, tir en salle, tir 4 distances (FITA).	B = 75% des objectifs atteints	B = Avoir réalisé 75%
C = Les disciplines tir sur parcours, FIELD, 3D.	C = 60% des objectifs atteints	C = Avoir réalisé 60%

Exemple de cotation

AAA ou **BAA** ou **CAA**

Les clubs seront labélisés pour une période de deux ans après l'évaluation de la première année de fonctionnement.

Néanmoins si l'école estime après une année avoir progressé et avoir droit à une meilleure cote, elle peut le demander en envoyant un rapport à la direction technique pour évaluation.

La LFBTA s'engage à établir un document de certification lisible cartonné afin que le club puisse l'afficher dans ses locaux. La LFBTA s'engage à citer le club sur son site comme école labélisée.

